

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1958

Artikel: Prévoyance vieillesse : élargir le débat
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024625>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

parlementaires à laquelle leurs électeurs et l'opinion ont pourtant un droit imprescriptible (sauf cas clairement délimités, telles les élections qui se déroulent à bulletin secret).

Au risque de donner raison à Jean-Jacques Rousseau, dont on relit beaucoup les œuvres en cette année de tricentenaire, qui ne manquait jamais de marquer sa préférence pour la

démocratie de proximité et sa méfiance à l'égard des députations lointaines, composées d'élus qui rêvent de la plus grande autonomie par rapport au peuple de leurs électeurs.

Prévoyance vieillesse: élargir le débat

Jean-Daniel Delley • 6 juin 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20753>

L'affaire du taux de conversion des rentes n'est qu'un élément de la problématique des retraites

Après le net refus populaire (près de 73% de non) d'abaisser le taux de conversion des rentes de la prévoyance professionnelle, le Conseil fédéral a procédé à une analyse²⁴ complète des problèmes auxquels est confronté le deuxième pilier. Le chantier est d'importance et une nouvelle tentative d'adapter ce taux aux réalités démographiques et économiques implique d'améliorer la transparence et l'efficacité du système. Par ailleurs le temps semble venu de repenser l'articulation entre l'AVS et la prévoyance professionnelle.

Refus d'une réduction des rentes et méfiance à l'égard des assurances et des caisses de pension, tels furent selon l'analyse Vox²⁵ les deux motifs principaux avancés par les adversaires de la révision de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Personne ne conteste

que le montant des rentes dépend de l'espérance de vie au moment du départ à la retraite et du rendement du capital épargné. Encore faudrait-il que ces deux variables soient déterminées en toute transparence. A cet égard, le rapport du Conseil fédéral pointe des lacunes.

Pour ce qui est de l'espérance de vie des retraités, la Suisse ne dispose pas de statistiques officielles. Les chiffres de référence proviennent de la caisse de pensions de la Ville de Zurich qui compile les données de 21 caisses de pensions de collectivités publiques. Rien ne garantit la représentativité de ces chiffres. Or, comme le rappelle l'Union syndicale suisse, les fonctionnaires vivent en moyenne plus longtemps que les membres d'autres groupes professionnels, notamment ceux à bas salaires. Une baisse généralisée du taux de conversion minimale prêterait principalement ces derniers.

La Suisse compte

actuellement 2351 institutions de prévoyance. Une diversité qui découle de la volonté politique de garantir l'existence des caisses préexistant à l'entrée en vigueur de la LPP et de permettre des solutions adaptées aux besoins des entreprises. Mais cette diversité se traduit en inefficacité et en coûts.

En particulier les petites caisses enregistrent des coûts administratifs et de gestion de fortune élevés. En 2009, les frais de gestion de la fortune ont atteint 5,673 milliards de francs, soit en moyenne 0,56% de la fortune totale du deuxième pilier: de 0,15% pour les institutions les plus efficaces à 1,86 pour les moins performantes. On relève aussi une relation inversement proportionnelle entre le niveau des frais de gestion et le rendement de la fortune. C'est dire la marge d'amélioration possible par le biais d'une concentration des caisses, de mise au concours des mandats de gestion notamment.

Reste que 3,5 millions d'actifs versant chaque année 45 milliards de cotisations, détenteurs d'une fortune de 700 milliards, dépendent d'une industrie financière sophistiquée peu transparente. Au temps de l'euphorie boursière, cette dépendance ne faisait pas problème. La confiance des assurés a chuté au même rythme que la bourse.

Le quart de la fortune du deuxième pilier est géré par les compagnies d'assurance auxquelles les PME confient les avoirs de près de la moitié des salariés du pays. La publication des bénéficiaires

réalisés dans ce secteur par les assurances n'a pas peu contribué au mécontentement populaire («*vol des rentes*») qui a conduit au net rejet de l'abaissement du taux de conversion.

La modification à la baisse du taux de conversion ne trouvera pas de majorité tant que les assurés n'auront pas la conviction que leurs avoirs sont gérés de manière efficace et que les variables invoquées (espérance de vie, rendement) ne contribuent pas à enrichir les gestionnaires plutôt qu'à assurer la pérennité de la

prévoyance professionnelle.

Les sommes astronomiques accumulées par le deuxième pilier peinent de plus en plus à trouver des placements à rentabilité suffisante. Cette bulle d'épargne a sans aucun doute contribué à l'emballlement boursier déconnecté de l'évolution de l'économie réelle. Le temps est venu de réfléchir à une redistribution des moyens entre l'AVS, qui devrait garantir à tous un revenu décent et une prévoyance professionnelle obligatoire plus modeste.

L'hydroélectricité peut remplacer 13% du nucléaire

Albert Tille • 11 juin 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20799>

La stratégie énergétique de la Suisse, concrètement

Le 25 mai 2011, le Conseil fédéral annonçait son intention de sortir du nucléaire et esquissait les plans pour remplacer progressivement les 24 milliards de kWh d'électricité produits chaque année par l'atome: une consommation économe, les nouvelles énergies éolienne et solaire, le développement de l'hydroélectricité.

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN), chargé de préciser ces pistes, fournit un an plus tard une étude² sur le potentiel de développement

de l'hydroélectricité. Première source énergétique du pays, déjà largement exploitée, elle peut encore fournir d'ici 2050 3,2 milliards de kWh supplémentaires et remplacer 13% de l'électricité nucléaire. Mais il s'agit d'une évaluation maximale qui ne sera pas facile à atteindre.

La production additionnelle se répartit en proportion presque égale entre trois sources. Il y a d'abord les projets plus ou moins avancés de nouvelles grandes centrales, essentiellement au fil de l'eau. Citons en suivant le cours du Rhône les turbinages de Gletsch-

Oberwald, Illarsaz, Massongez-Bex et Conflan, à la frontière franco-genevoise. Pour une capacité équivalente, les petites centrales sont répertoriées principalement, et en ordre décroissant des capacités de production, dans les cantons du Valais, de Berne, d'Uri, des Grisons et de Vaud. Le troisième milliard de kWh de nouvelle production devrait provenir de la modernisation et de l'agrandissement des grandes centrales existantes.

Toutes ces réalisations sont possibles sans violer la législation sur le développement durable et la protection de